

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ATTBLIME ABP**
 UFI: RM90-V02G-300D-WSSJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation: SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 Catégorie du produit: PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
 Catégorie de processus: PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC2 Formulation dans un mélange

Emploi de la substance / de la préparation: Agent de matage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: topometric GmbH
 Wilhelm-Zwick-Straße 7
 D-73035 Göppingen
 Tel.: +49 7161 4079-0
 Fax: +49 7161 4079-100
 E-Mail: info(at)topometric.de
 homepage: https://topometric.de/
 Producteur: Graichen Produktions- und Vertriebs- GmbH
 Darmstädterstraße 127-129
 D-64625 Bensheim
 Germany
 Tel.: +49 6251 7707880
 Fax: +49 6251 77901
 E-Mail: ehs@graichen-bensheim.de
 www.graichen.net

Service chargé des renseignements: Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Pendant des heures de bureau: +49(0)6251/73103
 Dehors des heures de bureau: +49(0)172/7478476 Roland Fell

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 Mentions de danger

propane-2-ol
 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP

. vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

. 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

. Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25 – 50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 – 25%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. Après contact avec la peau: Immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

. 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

. Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

. 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. Stockage:

. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

. Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP

(suite de la page 2)

. Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

. 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**. 8.1 Paramètres de contrôle**

. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 n-ButaneVL | Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**VL | Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm**CAS: 74-98-6 propane**

VL | Valeur à long terme: 1000 ppm

CAS: 9005-25-8 amidonVL | Valeur à long terme: 10 mg/m³**CAS: 1332-37-2 Eisenoxide**VL | Valeur à long terme: 1 mg/m³
en Fe

. DNEL

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL Long-term - systemic effects	26 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	319 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung)) 888 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer))
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	89 mg/m ³ (general (Allgemeinbevölkerung)) 500 mg/m ³ (employee / Arbeitnehmer) 500 mg/m ³ (Workers (Arbeitnehmer))

. PNEC

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC Soil (Boden)	28 mg/kg
PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment)	552 mg/kg
PNEC fresh water (Süßwasser)	140,9 mg/l
PNEC marine water sediment	552 mg/kg
PNEC Marine water	140,9 mg/l
PNEC-STP	2.251 mg/l

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

. Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 4)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales

. Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Gris clair
Odeur:	Caractéristique

. valeur du pH: Non déterminé.

. Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44,5 °C

. Point d'éclair -97 °C

. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

. Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	12 Vol %

. Pression de vapeur à 20 °C: 8.300 hPa

. Densité: Non déterminée.

. Densité relative: Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Taux d'évaporation: Non applicable.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

. Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

. Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

. Teneur en solvants:

Solvants organiques: 83,2 %

Teneur en substances solides: 15,9 %

. 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.2 Stabilité chimique

. Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

. 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	12.870 mg/kg (rab) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50/4h	72,6 mg/l (rat)
	LC50/6h	> 25 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity)

CAS: 69011-36-5 Oxoalkohol C13 ethoxiliert mit 5-9 Mol EO

Oral LD50 > 10.000 mg/kg (rat)

. Effet primaire d'irritation:

. Corrosion cutanée/irritation cutanée

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (4h) (rabbit) (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP

(suite de la page 4)

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Schwere Augenschädigung/-reizung | (rabbit) (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Provoque une sévère irritation des yeux.

. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Indications toxicologiques complémentaires:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

NOAEL, maternal | 400 mg/kg KG/day (rat)

NOAEL, parents | 500 mg/kg KG/day (Two-Generation Reproduction Toxicity)

853 mg/kg KG/day (rat) (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

. Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité pour la reproduction

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral | NOAEL, Parents | 500 mg/kg (rat) (Two-Generation Reproduction Toxicity)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

STOT RE | mg/kg/day (rat)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

CAS: 106-97-8 n-Butane

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

EC50 | > 100 mg/l (Bacteria)

EC50 (48h) | > 100 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

EC50 (72h) | > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC50 (96h) | > 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

LC50 (24h) | 9.714 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

9.640 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LC50 (48h) | > 100 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

LC50 (96h) | > 9.640 – 10.000 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LOEC (8d) | 1.000 mg/l (Algae)

EC50 (3h) | > 1.000 mg/l (activated sludge) (Mikroorganismen/Wirkung auf Belebtschlamm)

NOEC (21d) | 30 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia magna Reproduction Test)

NOEC (96h) | 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

CAS: 74-98-6 propane

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 74-84-0 éthane

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Biodegradability 30d | 70 – 84 % (aerob) ((Derterm. of the "Ready" Biodegr. Closed Bottle))

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Log Pow | 0,05

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP

- (suite de la page 5)
- . Autres indications écologiques:
 - . Indications générales:
 - Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
 - Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - . PBT: Non applicable.
 - . vPvB: Non applicable.
 - . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Catalogue européen des déchets

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- . Emballages non nettoyés:
- . Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- . Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 No ONU

. ADR, IMDG, IATA UN1950

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR 1950 AÉROSOLS
. IMDG, IATA AEROSOLS

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR

. Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
. Étiquette 3

. IMDG, IATA

. Class 3 Liquides inflammables.
. Label 3

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA I

. 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.
. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33
. No EMS: F-E,S-E
. Stowage Category E

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR

. Quantités limitées (LQ) 500 ml
. Quantités exceptées (EQ) Code: E3
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 300 ml

. Catégorie de transport

. Code de restriction en tunnels

1

D/E

. IMDG

. Limited quantities (LQ) 500 ml
. Excepted quantities (EQ) Code: E3

500 ml

Code: E3

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 300 ml

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 05.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP

(suite de la page 6)

. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 3, I
------------------------------	------------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Directive 2012/18/UE
 . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 . Catégorie SEVESO
 . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 . RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Aucun des composants n'est compris.
 P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

150 t

500 t

Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
--

Aucun des composants n'est compris.

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

. Société de distributeur Suisse
 . Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

. Service établissant la fiche technique:

. Acronymes et abréviations:

Département "sécurité des produits"

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

. * Données modifiées par rapport à la version précédente